

PRESS'Envir nnement

N°120 Mardi – 8 juillet 2013

Par J.BERKOWICZ, S.RENARD, K.CHEBEUR et L.BIRROU

www.juristes-environnement.com

BUDGET – LA DURE COUPE BUDGETAIRE DU MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE

L'Etat voudrait économiser quatorze milliards d'euros en 2014. Parmi les coupes les plus sévères - celles des missions dites non prioritaires - se trouve le budget du ministère de l'Ecologie. Moins 7%, soit une baisse des crédits de 500 millions d'euros sur les 7,6 milliards faisant ainsi tomber son budget annuel à 7,1 milliards d'euros en 2014. 1 093 emplois seront également supprimés, les six agences de l'eau seraient particulièrement visées. Cette annonce est bien loin du discours prononcé le 14 septembre 2012, lors de l'inauguration de la conférence environnementale par François Hollande qui expliquait vouloir faire de la France "la nation de l'excellence environnementale". Il semble que désormais, l'écologie ne soit plus au rang des priorités du gouvernement. Le ministère de l'Ecologie précise néanmoins que 75 % de ces économies, soit 400 millions d'euros, correspondent à la baisse de la subvention accordée à l'Agence de financement des infrastructures de transport (AFIT). La ministre précise que cette perte va être compensée par les recettes de l'écotaxe poids lourds qui entre en vigueur en octobre prochain. Ce prélèvement, qui s'appliquera aux véhicules de plus de 3,5 tonnes circulant sur le réseau national non concédé, devrait rapporter 800 millions d'euros par an. Viendraient également s'ajouter 100 millions d'euros liés aux redevances domaniales des sociétés d'autoroutes. Pour beaucoup d'ONG environnementales déçues de la politique actuelle, la création de l'agence de la biodiversité constituerait un tournant dans l'avancée d'une société plus écologique avec une entité disposant de pouvoirs plus importants.

EAU – LE RESEAU D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT MENACÉ !

Pour avancer l'état des lieux des canalisations en France prévu par la loi Grenelle II, France Libertés et 60 Millions de consommateurs publient une carte de France du renouvellement des réseaux d'eau potable et lancent une nouvelle enquête participative sur l'état des canalisations en France. La gestion des canalisations fait l'objet d'un manque de transparence mais aussi d'impossibilité des collectivités à présenter ne serait-ce qu'un inventaire précis de leur propre réseau. Or l'état du réseau est aujourd'hui menacé ; les canalisations vieillissent, et près de 1,3 milliard de mètres cubes, traités inutilement, sont perdus à cause des fuites. De plus, le rythme de renouvellement moyen est de 160 ans, alors que la durée de vie moyenne d'une canalisation est estimée à 75 ans. L'enjeu du renouvellement est donc triple : écologique pour limiter les pertes, économique car ces pertes sont répercutées sur la facture de l'utilisateur, mais aussi sanitaire. Le risque sanitaire est d'autant plus préoccupant que dans les années à venir ce sont les fuites sur le réseau d'assainissement, plus récent mais pas plus contrôlé que le réseau de distribution, qui pourraient contaminer les nappes et les milieux aquatiques. L'objectif de cet inventaire est de redonner au service public de l'eau en France une place dans le débat politique, notamment en mobilisant les élus et les citoyens sur la nécessité d'acquérir des connaissances solides sur l'état de leur réseau d'eau potable et d'assainissement.

PRODUITS CHIMIQUES – LA MONTEE EN PUISSANCE DES CONTROLES SE POURSUIT



Le 3 juillet 2013, une circulaire interministérielle du 25 juin relative aux contrôles des substances et produits chimiques a été publiée au Journal Officiel. Elle présente le programme des contrôles pour 2013 et le bilan des actions menées les années précédentes. La montée en puissance des sujets à contrôler se poursuit, suite aux échéances réglementaires d'enregistrement de certaines substances dans le cadre de REACH et l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions de ce dernier ainsi que du règlement CLP, aux nombreuses non conformités sur l'application des réglementations SAO (substances appauvrissant la couche d'ozone) et F-Gaz (gaz à effet de serre fluorés), et à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement biocides. Elle vise à définir le cadre général des contrôles à réaliser pour l'année 2013. Les orientations retenues reposent sur la poursuite des actions engagées depuis 2009 dans le cadre des circulaires interministérielles précédentes. Le bilan des actions menées les années précédentes est globalement positif, avec un peu plus de 8000 contrôles menés en 2011.

ENERGIE – COMMENT LE MEGAWATT-HEURE A ATTEINT « MOINS 40,99€ » LE 15 JUIN 2013 ?



Le 15 juin 2013, la bourse des marchés de l'électricité européen qui gère les marchés français, allemands, autrichiens et suisses a indiqué que le mégawatt-heure (MWh) a enregistré un prix négatif de moins 40,99 € en France et en Belgique. Conséquence : les acheteurs ont été payés pour acheter. L'explication est très simple. En économie, l'offre monte et descend en fonction de la demande. Il en est de même pour l'électricité : si la production augmente mais que la demande ne suit pas, le prix baisse. La prévision de production s'est basée sur des besoins en électricité estimés par rapport à la météo très fraîche pour la saison. Or, la consommation s'est révélée très faible, la météo ayant été clémente ce 15 juin. Parallèlement, les productions non flexibles, ont fortement augmenté. Le vent produit de l'électricité par le biais des éoliennes et le soleil par les panneaux solaires, mais l'électricité ne se stockant pas, la production n'a pas pu être ajustée. Par ailleurs, il aurait coûté plus cher aux propriétaires des centrales de les fermer ou de les ralentir. Avec le développement des énergies renouvelables, ce genre de situation risque de se multiplier, comme en Allemagne où cela est arrivé plusieurs fois cette année. La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) va mener ces prochaines semaines une analyse approfondie de ces mouvements de prix.



JURISPRUDENCE

CE 19 juin 2013 Centrale nucléaire de Fessenheim n° 351986, 358080, 358094, 358095

Le Conseil d'Etat a rejeté le recours de l'association trinationale de protection nucléaire tendant à la suspension immédiate et totale de l'activité de la centrale nucléaire de Fessenheim. La fermeture de la plus vieille centrale de France à la fin de l'année 2016 est une promesse du gouvernement qui s'est engagé à réduire la part du nucléaire de 75 % à 50 % de la production électrique d'ici à 2025. L'association trinationale de protection nucléaire représente des particuliers, des associations et des communes suisses allemandes et françaises. Elle invoque une maîtrise des risques insuffisante qui n'est pas de nature à garantir « la protection de la sécurité, de la santé publique et de l'environnement ». Suite à l'accident de Fukushima, l'association estime que les méthodes d'évaluation des risques sismiques et d'inondations de l'ASN et EDF sont insuffisantes. Elle a d'abord déposé un recours auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire, puis des Ministres de l'Economie, de l'Ecologie et de l'Industrie, leur demandant de suspendre le fonctionnement de la centrale nucléaire. Face aux refus, l'association a saisi la juridiction administrative contre les refus implicites qui leur ont été opposés. Le Conseil d'Etat, compétent en premier et dernier ressort, a rendu sa décision le 19 juin 2013. Il conclut que les méthodes d'évaluation et de prise en compte des risques liés au fonctionnement de la centrale, mis en œuvre par l'ASN et EDF, sont suffisantes pour garantir la sécurité et la protection de la santé publique et de l'environnement. Pour le CE, les évaluations ont permis de tester le comportement des réacteurs face à des situations extrêmes. Il a également estimé que la poursuite de l'exploitation de la centrale ne présenterait pas des risques graves et imminents justifiant la suspension immédiate de son activité. Après une analyse détaillée de la réalité des risques allégués et des mesures prises pour y répondre, le CE a écarté l'argument selon lequel le risque sismique aurait été sous-évalué et l'argument selon lequel il y aurait une impossibilité à parer aux risques d'inondation du site. Il a enfin constaté que le nombre d'incidents, plus élevé dans les années 2000, correspondait à des incidents mineurs qui ont été ramenés à un niveau comparable à la moyenne. Ces incidents ne révèlent donc pas par eux-mêmes l'existence de risques graves et imminents. Le CE rejette la demande de suspension des activités de la centrale.



POLLUTION – HALTE A LA POLLUTION LUMINEUSE, C'EST L'HEURE DE L'EXTINCTION DES FEUX !

La nuit, les villes vont être moins lumineuses. En effet, l'arrêté qui limite l'éclairage des vitrines et bureaux la nuit, publié le 30 janvier 2013 au Journal officiel, est applicable depuis le 1er juillet 2013. Les vitrines des magasins ainsi que les façades des immeubles, mairies, monuments, gares et entreprises devront s'éteindre entre 1 heure et 7 heures du matin. L'éclairage intérieur des locaux professionnels devra, quant à lui, être coupé une heure après la fin de leur occupation. Néanmoins, des dérogations pourront être accordées par les préfets dans les zones très touristiques, lors de manifestations locales, les veilles des jours fériés chômés et pendant la période des fêtes de Noël. Un décret imposait déjà depuis le 1er juillet 2012 l'extinction des enseignes lumineuses des commerçants entre 1h et 6h, mais cette obligation ne s'appliquait qu'aux nouvelles enseignes. Désormais, tout le monde est logé à la même enseigne! La présence continue de lumière perturbe la faune nocturne, mais aussi le sommeil des humains du fait de la rupture de l'alternance jour-nuit. Selon l'ONG France Nature Environnement, les points lumineux en France ont augmenté entre 1992 et 2012 de 64 % et la durée d'éclairage a doublé. Cette extinction des feux permettra ainsi selon le ministère de l'Ecologie, d'économiser chaque année deux térawattheures (TWh) par an, soit 200 millions d'euros ou encore 250 000 tonnes de CO2. "L'un des grands objectifs, c'est un changement culturel, c'est-à-dire qu'on arrête avec le toujours consommer plus d'énergie pour en produire plus" et "qu'on soit dans une logique de sobriété énergétique", a expliqué la ministre de l'Ecologie, Delphine Batho en évoquant l'arrêté. La question d'une police de l'éclairage a également surgi lors des débats mais la ministre de l'Ecologie a décidé de confier la responsabilité du contrôle aux maires et aux préfets. Les contrevenants se verront adresser une mise en demeure, puis seront passibles d'une amende de 750 euros s'ils ne modifient pas leur consommation.



BIODIVERSITE – LISTE ROUGE MONDIALE DES ESPECES MENACEES



L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a publié la mise à jour de sa liste rouge et dresse un bilan inquiétant du niveau de dégradation de la biodiversité mondiale. Désormais, ce sont 20.934 espèces qui sont menacées d'extinction sur les 70 294 évaluées, dont les organismes les plus anciens et les plus grands de la planète : les conifères avec une augmentation significative de 4% par rapport à leur première évaluation mondiale en 1998. Parmi les conifères les plus touchés on retrouve le pin de Monterey (*Pinus radiata*), le plus communément planté au monde, et le cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*).

Ces deux espèces ont vu leur statut passer de "Préoccupation mineure" à "En danger". L'UICN, s'est aussi intéressée aux espèces marines. A l'heure actuelle, 28% des espèces de crevette et 8% des espèces de conidés sont menacées d'extinction alors qu'elles ont un rôle important dans les écosystèmes marins. La France fait parti des 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales menacées. La France se positionne au 5ème rang des pays les plus concernés par les espèces menacées d'extinction, après l'Equateur, la Malaisie, les USA et l'Indonésie.



BIODIVERSITE – LE TOUR DE FRANCE PROTEGE LA BIODIVERSITE



A l'occasion du centième Tour de France, le Muséum national d'Histoire naturelle et le Tour de France se sont associés cette année pour proposer un « tour de France de la biodiversité ». L'objectif est de faire découvrir au public une espèce animale ou végétale qui caractérise la région traversée par les coureurs pour sensibiliser à la protection de la biodiversité et à ses richesses. Les stars qui côtoieront le maillot jaune cet été seront donc la tortue

d'Hermann à Bastia, le flamant rose d'Aix en Provence, le phoque Veau-Marin au Mont Saint-Michel ou encore l'algue des neiges de l'Alpe d'Huez. De nombreuses actions ont été mises en place. Parmi elles, des spots réalisés par le Muséum seront diffusés par les chaînes du groupe France Télévisions, une charte de dix engagements en faveur de la biodiversité a été élaborée, et une exposition de photos est organisée dans la Grande galerie de l'évolution du Muséum jusqu'au 7 octobre 2013. Enfin, une conférence a eu lieu le 1er juillet 2013 dans l'auditorium du Muséum sur les enjeux des systèmes d'information sur la biodiversité.